



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p><b>Date de la convocation</b> 13 février 2008</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES,  Mme Françoise REVERTE Aspiran  M. Alain MATHIEU, Cabrières  Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Jacques BORE,  M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet  M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA,  M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M.M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M.M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL,  Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA  M. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU  M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER  M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS  MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET  M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

**Objet : Délibération du 12 décembre 2007 rapportée – Approbation de la nouvelle Décision modificative n°2 du budget annexe « ZAC La Barthe »**

Monsieur BILHAC rappelle que par délibération en date du 12 Décembre 2007, le Conseil Communautaire à la demande de Monsieur le Trésorier a modifié les résultats du Compte Administratif 2006 approuvés par délibération du 6 Juin 2007, afin de régulariser une contre passation des ICNE erronée.

Il ajoute que par courrier du 19 Décembre 2007, Monsieur le Trésorier reconnaît avoir commis une erreur d'interprétation, en confondant les ICNE 2005 et les ICNE 2006, cette modification entraînant un résultat faussé pour l'exercice 2006, qu'il convient de régulariser.

En conséquence, Monsieur BILHAC propose de rapporter la décision modificative n°2 du 12 Décembre 2007, et demande au conseil de délibérer sur les nouveaux montants recalculés par Monsieur le Trésorier tels que présentés ci-après, régularisant ainsi le Compte Administratif 2006 et le mettant en concordance avec le compte de Gestion :

Section de Fonctionnement	Comptes	montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Déficit de fonctionnement 2006 reporté	002/002	12 298.42 €
Achats de matériel - travaux	605/011/90	- 12 298.42 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>

La commission des finances réunie le 13 Février 2008 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**RAPPORTE** la délibération en date du 12 Décembre 2007 enregistrée en Sous Préfecture de Lodève le 18 Janvier 2008.

**APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée,

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2007 du budget annexe « ZAC La Barthe de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.